

## Le Bus France Services



Maëlie Gaillard et Aurore Vareilles les deux animatrices France Service

Depuis le 12 juillet un « Bus France Service » mis en place par Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Val'Eyrieux, avec une aide de la communauté de communes, le soutien de l'État (Banque des Territoires) et de divers partenaires institutionnels. Il a pour fonction d'apporter une aide administrative à tous les habitants qui ont des difficultés avec les nouvelles formules de démarches administratives et qui sont loin d'une Maison France Services.

Les services proposés : demande de carte grise ou papiers d'identité, des questions sur les impôts, leur déclaration, la préparation d'une retraite, recherche d'allocations familiales, de RSA... ou une orientation vers la bonne personne d'un service, dans le domaine judiciaire par exemple.

Prochaines permanences sur la place de la Mairie de 14 h à 16 h 30 : le 23 novembre et le 19 décembre.

Contact : 06 27 17 29 72.

### Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi et mercredi de 14 h à 17 h 30  
Mardi et jeudi de 8 h à 12 h.  
Vendredi 14 h à 16 h.

### Pour contacter la mairie :

Téléphone : 04 75 30 40 72  
Courrier électronique : [mairie@arcens.fr](mailto:mairie@arcens.fr)  
Site web : <https://arcens.fr/>

## Autres services

### Marché :

Depuis le 20 août, un marché s'est organisé sur le parking de la Mairie. Il a lieu pour le moment tous les mardis matins de 8 h 30 à 12 h. Vous y trouverez des fruits et légumes, du fromage, du miel et ses produits dérivés, des vêtements et des bijoux...

### Salon de coiffure

Nath, coiffeuse et esthéticienne, propose ses services tous les deuxièmes mardi de chaque mois sur le parking de la Mairie et la vente de vêtements et accessoires de mode.

Contact pour rendez-vous : 06 50 71 90 49.

## Les informations locales

### État civil

- Mariage :  
Nadège Talaron et Alexandre Mercier le 3 septembre 2022.

- Décès :  
Nouar Hemmal, le 20 août 2022.  
Huguette Sartre née à Arcens, décédée hors commune d'Arcens le 6 sept 2022.  
Maurice Vinson d'Issas, le 7 octobre 2022.

- Naissance : Georgette Sauzée d'Issas devient arrière-grand-mère avec la naissance d'Arthur, son arrière-petit-fils qui est né le 21 septembre dans la Drôme.

### Conseil municipal

Il est rappelé que les séances du conseil municipal sont publiques et que l'on peut y assister sans justificatif mais en s'abstenant d'une quelconque manifestation ou intervention.

Arcens-Infos n° 2022-04  
Directeur de la publication : Thierry Girot  
Rédaction : mairie d'Arcens  
Imprimerie : mairie d'Arcens  
ISSN 1630 8646  
Dépôt légal 4ème trimestre 2022

# ARCENS

N° 2022-04 d'octobre 2022

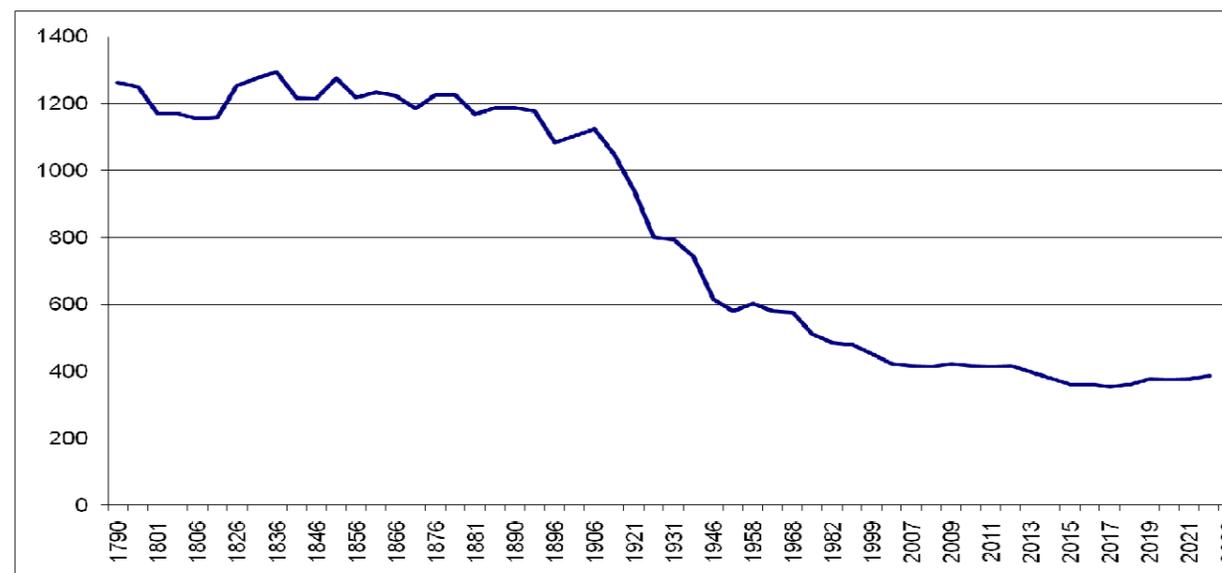
INFOS

## Recensement de la population

De tous temps il y a eu des recensements ou dénombremments de la population pour des raisons administratives et financières. Le plus célèbre est celui ordonné par l'empereur romain Auguste dans la période contemporaine de la naissance de Jésus-Christ. En France les premiers recensements ne comptabilisaient que les « feux » (ou foyers). En 1464 il y avait 51 feux à Arcens et 216 en 1780.

Le recensement général de la population tel qu'on le connaît actuellement date, avec quelques variantes, de 1801. Réalisés tous les 5 ans jusqu'en 1946, ils ont été plus espacés par la suite. Depuis le 1er janvier 2004, les recensements généraux sont remplacés par un système de recensement permanent dit « recensement rénové ». Pour les villes de plus de 10 000 habitants, le recensement se fait sur des enquêtes annuelles de 8% des adresses et pour les autres il

Variation de la population d'Arcens de 1801 à 2022.



Il y a un recensement tous les 5 ans. Le prochain recensement, retardé par la pandémie, se déroulera à Arcens, du 19 janvier au 18 février 2023.

Un communiqué de l'INSEE de novembre 2020 indique :

« Chaque année, l'enquête de recensement menée en collaboration avec 8 000 communes concerne 5 millions de logements et 9 millions d'habitants, enquêtés par 24 000 agents recenseurs recrutés par les communes et 450 enquêteurs de l'Insee. Cette enquête permet d'actualiser la population légale de toutes les communes de France et de produire des données sociodémographiques essentielles à la décision publique, à des niveaux géographiques très fins. »

Ce sont les agents recenseurs, des agents publics recrutés par le maire, qui sont responsables de la collecte des informations. Ils reçoivent une formation, dispensée pour la commune par l'Insee. Ils disposent d'une carte tricolore avec photographie, signée par le maire, qui officialise leur fonction. Ils sont tenus au secret professionnel.

## Agent recenseur

Dans le cadre du recensement de la population 2023 réalisé par l'INSEE, la mairie recrute pour la période du jeudi 19 janvier au samedi 18 février 2023 un agent recenseur qui aura pour mission de déposer et de retirer des imprimés destinés à la population, auprès des habitants. Profil de l'agent recenseur : avoir une bonne présentation et des aptitudes relationnelles, être méthodique, discret et de grande disponibilité.

Les candidatures sont à adresser à la mairie accompagnées d'un CV et d'une lettre de motivation avant le 25 novembre. Une formation d'agent recenseur de deux demi-journées en janvier 2023 sera dispensée à la personne sélectionnée.

## Mon facteur est précieux !

### Un communiqué de La Poste

Propriétaires de chiens : Votre facteur est précieux, protégez-le !

En 2021, 165 facteurs ont été mordus par des chiens en Auvergne-Rhône-Alpes. La gravité de ces agressions s'est traduite par 709 jours d'arrêts de travail. Au-delà des blessures physiques infligées par le chien, les facteurs et factrices mordus sont fragilisés et repartent en distribution anxieux de se retrouver à nouveau face à un chien. Ces agressions sont imputables à des chiens réputés « gentils, qui n'avaient jamais mordu auparavant ». Tout propriétaire de chien, est donc concerné par ce risque qui engage sa responsabilité pénale.

Pour permettre la distribution de votre courrier tout en protégeant votre facteur, la Direction Exécutive Auvergne Rhône Alpes de La Poste vous remercie de vérifier que :

- votre boîte aux lettres est positionnée et accessible depuis l'extérieur de votre propriété (sans que le facteur ait à passer sa main par-dessus un portail ou à travers un grillage).

- votre sonnette fonctionne et soit installée à l'extérieur de la propriété.

- d'apposer (sur la base du volontariat) un sticker fourni par La Poste informant le facteur ou son remplaçant de la présence d'un chien

Quelle que soit la taille de votre chien ou son caractère, merci de veiller à ce qu'aucun contact ne soit possible entre lui et le facteur.

## Ateliers collectifs d'informatique

Le but de ces ateliers mis en place par Val'Eyrieux est d'accompagner différents publics vers l'autonomie, dans les usages des technologies, services et médias numériques.

Christophe Alexis, conseiller numérique France Services a pour mission de vous former, si vous le souhaitez, à l'utilisation des outils numériques, sous forme d'ateliers collectifs et toujours en petits groupes de niveau, dans votre commune : prendre en main un équipement informatique (ordinateur, Smartphone, tablette, etc), naviguer sur internet, envoyer / recevoir / gérer ses courriels, installer et utiliser des applications utiles sur son Smartphone, créer et gérer (stocker, ranger, partager) ses contenus numériques, connaître l'environnement et le vocabulaire numérique, apprendre les bases du traitement de texte, échanger avec ses proches, accompagner son enfant...

« Si vous êtes intéressés par la mise en place d'un atelier numérique collectif dans votre commune, vous pouvez vous faire connaître, vous inscrire auprès du secrétariat de votre mairie ou auprès des animatrices du Bus France Services. »

Des réunions d'information, débats et conférences sur des sujets liés à l'utilisation d'Internet : la sécurité, les arnaques, les données sensibles, l'utilisation éco-responsables, etc. seront programmés.

## L'école communale



Les nouvelles institutrices, Lucie et Louise assurent un co-enseignement pour les 21 élèves de l'école. Ce n'est pas un enseignement partagé car les deux institutrices interviennent en même temps sur la classe et les préparations des cours et des projets se font aussi à deux. C'est par choix qu'elles ont demandé, ensemble, ce poste. Il y a 13 écoles en co-enseignement dans notre département qui est le seul à avoir mis en place ce dispositif dans le cadre d'une « convention ruralité ». Solange et Magalie assurent la surveillance de la cantine, le périscolaire et le remplacement de l'Atsem en congés de maternité. L'équipe enseignante est complétée par Isabelle qui accompagnera les élèves étant en situation de handicap.

## Bilan du camping

La saison du camping a été bonne dans l'ensemble même si la fréquentation pendant le mois de juillet a été assez faible. Le mois d'août a bénéficié de locations du fait de mariages et anniversaires fêtés à la salle polyvalente. Le camping était complet pendant la première semaine d'août et des demandes n'ont pas pu être satisfaites. On remarque que beaucoup de gens décalent leurs vacances début août. La recette du camping est d'environ 9000 €. Un renouvellement des matelas des mobile-home a été réalisé pour un montant de 1180 € et une caravane qui arrive en fin de vie devra être remplacée par un mobile-home. Par soucis

de sécurité il sera équipé en énergie électrique. La fréquentation du plan d'eau a été importante du fait des grandes chaleurs.

## Le Club des Bons Vivants

A la suite de son assemblée générale du 1er septembre, le nouveau bureau de l'association le Club des Bons Vivants se compose de :

- Michel Valette président
- Alain Bouchet trésorier
- Joëlle Courtault, secrétaire

Les réunions hebdomadaires ont lieu les jeudis de 14 h à 18 h.

## Le Comité des fêtes

L'assemblée générale du Comité des fêtes a eu lieu le vendredi 14 octobre.

Composition du bureau :

Jean Claude Ribeyre, président  
Alain Chauvy, vice-président  
Martine Pagnault, secrétaire  
Magalie Carlier, trésorière  
Evelyne Aubert, membre du bureau

Une modification des statuts apporte des précisions sur la composition du Comité : « Le comité se compose des bénévoles habitant Arcens d'une façon permanente ou temporaire (résidence secondaire), qui se sont inscrits comme tels auprès de l'association et qui adhèrent à ses statuts. ».

## La semaine bleue

Le 1er octobre deux animations ont été organisées dans la salle polyvalente par le CCAS : un atelier cuisine où une dizaine de personnes a participé et un atelier patois où beaucoup moins de monde est venu. Dans l'ensemble une quinzaine de personnes était présente. Le cours de cuisine a été traduit en patois, le résultat de cette après midi fut très apprécié et agréable.